

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Commune de**  
27 950 LA CHAPELLE-LONGUEVILLE

DÉPARTEMENT DE L'EURE  
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE PACY-SUR-EURE



## ARRETE N°43/2022

### **Objet : Sécurisation de la parcelle AE172 – Saint-Just**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le permis de construire n°PC 27554 21 F013 accordé à Monsieur Hogir DEMIR le 4 août 2021 ;

Considérant que la construction en cours de réalisation s'est partiellement effondrée le jeudi 7 avril 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser immédiatement la zone pour prévenir tout risque pour les personnes ;

Considérant que le Maire est fondé à prendre toute mesure visant à prévenir et faire cesser les risques pesant sur la sécurité et la salubrité publique ;

## ARRETE

**Article 1 :** L'accès à la parcelle n°AE172 située à Saint-Just, au droit de la route de Rouen, est interdit à toute personne, à l'exception des professionnels dûment qualifiés pour la sécurisation des lieux.

**Article 2 :** Monsieur Hogir DEMIR, titulaire du permis de construire du 4 août 2021 susvisé, est chargé de sécuriser la parcelle pour en empêcher l'accès, par le biais de barrières de sécurité ou de tout autre moyen adapté.

**Article 3 :** Monsieur Hogir DEMIR, titulaire du permis de construire du 4 août 2021 susvisé, est chargé de sécuriser la construction en cours, par le biais d'étais destinés à consolider les murs restant en place ou de tout autre moyen adapté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, à Monsieur le commandant de police nationale de Vernon, à Monsieur Hogir DEMIR, publié au recueil des actes administratifs et affiché.

**Article 5 :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté auprès du Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à La Chapelle-Longueville, le 7 avril 2022,

**Pour le Maire empêché,**



**Karine CHERENCEY,  
Première adjointe au Maire**